Image not found or type unknown

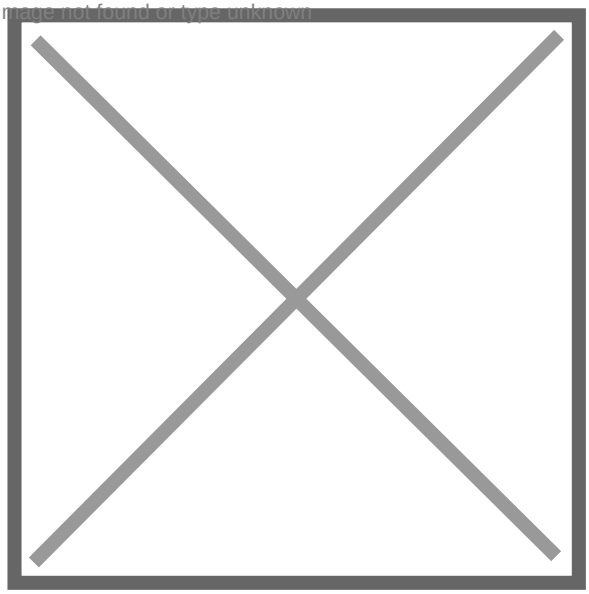

Probléme de famille pére, filles

Par **marssouin71**, le **28/07/2008** à **21:26**

bonjour . mon père vivait maritalement avec une femme . cette femme lui avait prètée 40000f .il viens de la laisser en plan sans rien dire plus de nouvelles , parti avec une autre femme . de plus il est alcoolique , roule la plupart du temps bourré . aujourd hui cette dame nous appelle en pleure , disant qu elle a preté de l argent a notre pére . donc elle doit allé récupérer des affaire a elle chez lui en compagnie de ma soeur . nos inquiétude sont celle ci . aprés des menaces de suicide de la part de mon pére , si il vennait a le faire , comment cela va se passer au niveau de ces dette avec cette femme vis a vis de nous ?? peut etre en a t il d autres non connu de nous . de plus l inquietude c est quil cause un accident grave en etant bourré , si il y a des dommage a fournir a des victimes , nous qui vennons d investir dans une maison , comprennez nos inquiétude , peut on nous demandé de payer ces dommage si notre pére est décédé , alors que nous avons que tres peu de lien avec lui c est ma mére qui nous a élevé ?? y a t il un moyen de se couvrir de tout ça ?? merci de me repondre vite , d avance grand merci

Par **Visiteur**, le **30/07/2008** à **00:02**

Bonsoir,
Je comprends votre inquiétude.
Chaque être est réputé responsable de ses actes et vous ne pouvez pas faire grand chose pour l'empêcher de mener sa triste vie.

S'il venait à disparaître, la seule solution logique est de renoncer à la succession si le passif dépasse l'actif successoral.

Vous n'aurez ainsi pas à suppporter ses dettes.

Très cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés